

Le financement de A à Z

A	Apport personnel	Il s'agit de la somme investie par l'acquéreur qui ne dépend pas d'un emprunt. Il s'agit d'économies liées à l'épargne. L'établissement de crédit prend en considération cette somme afin de déterminer le montant du prêt qu'il peut accorder à l'acquéreur.
	Assurance décès	L'assurance décès est une assurance ouverte auprès d'une compagnie d'Assurance garantissant à un emprunteur que la compagnie prendra en charge le solde de son crédit en cas de décès.
	Autorisation de découvert	La facilité de caisse, ou autorisation de découvert, est une disposition bancaire permettant de pallier les difficultés de trésorerie de courte durée. Elle n'est valable que pour une situation débitrice de quelques jours par mois. Elle peut être selon le cas temporaire ou permanente, mais nécessite un accord préalable de la banque.
	Autorisation de prélèvement	Opération par laquelle un particulier ou une entreprise autorise un tiers (entreprise ou collectivité publique) à prélever des fonds sur son compte en une ou plusieurs fois.
C	Capacité de remboursement	La capacité de remboursement d'un emprunt correspond au montant des liquidités qui peuvent être dégagées à l'échéance pour le rembourser. Pour les prêts remboursables mensuellement par un particulier, ce sont ses revenus mensuels moins ses charges incompressibles.
	Capital emprunté	C'est le montant du crédit qui a été accordé par le prêteur. Le montant total que l'acquéreur doit rembourser correspond donc : au capital emprunté, ainsi que les intérêts et éventuels frais liés à l'opération de crédit.
	Capital restant dû	Le terme capital restant dû désigne la partie de la somme empruntée qui reste à rembourser par l'emprunteur. Servant de base pour le calcul des intérêts à venir, il constitue un élément essentiel du crédit.
	Charges	Ce sont les dépenses moyennes mensuelles par exemple, le loyer, l'électricité, les dépenses courantes, et les assurances.
	Coût total du financement	Il s'agit de la différence entre le montant total dû et le montant emprunté.
D	Droit de rétractation en crédit	Le droit de rétractation dans le cadre du crédit est fixé à 14 jours calendaires. Sans rétractation pendant cette période, le contrat est considéré comme accepté par l'emprunteur.
	Durée de contrat de prêt	La durée du contrat est comprise entre 12 et 144 mois selon le type de bien financé et selon l'organisme bancaire qui le propose. Cette durée est connue dès le départ et stipulée dans le contrat.
E	Echéance	Date de remboursement d'une mensualité dans le cadre d'un financement.

F	Frais de courtage	Les frais de courtage désignent des frais prélevés par un organisme financier jouant le rôle d'intermédiaire dans le cadre d'une mise en relation, d'une transaction ou de la réalisation d'une prestation
H	Hauturier	Se dit de la zone maritime éloignée des côtes, hors des eaux territoriales, de la navigation et de la pêche qui s'y pratique.
L	Location avec option d'achat	Une location avec option d'achat (LOA) permet de louer un bien non professionnel avec la possibilité, en fin de contrat de location, d'acquiescer ledit bien.
M	Mensualités	Il s'agit du montant mensuel défini par un remboursement d'un crédit, comprenant une part d'intérêts et une part de capital.
	Montant restant dû	Somme due par l'emprunteur au titre d'un financement à un moment donné. Il se compose principalement du capital restant dû, des intérêts différés, des accessoires (exemple frais d'assurance).
	Montant total dû	Il s'agit du montant emprunté plus le coût total du prêt.
	Montant total emprunté	Il s'agit du montant total que l'emprunteur souhaite emprunter. Il s'agit du montant TTC du bien moins l'apport éventuel de l'emprunteur.
O	Option d'achat	Elle offre la possibilité d'acquiescer le bien à tout moment ou en fin de location, moyennant un prix convenu d'avance et tenant compte des règlements effectués au titre des loyers.
R	Remboursement anticipé	Il s'agit du remboursement par l'emprunteur, à son initiative, de son crédit, soit partiellement soit totalement.
S	SIRET	Numéro d'identification que chaque établissement composant l'entreprise se voit attribuer et qui est utilisable dans toutes ses relations avec les administrations.
T	TAEG	Le taux annuel effectif global est le taux de référence pour comparer différents crédits car il permet de calculer le coût total de l'emprunt. Il comprend les intérêts, les assurances et tous les frais annexes. Le TAEG a remplacé le TEG depuis le 1 ^{er} octobre 2016.
	Taux nominal	Le taux nominal comprend uniquement le taux indiquant le montant des intérêts. Il ne permet pas de connaître le coût total mais simplement le montant des intérêts.
	Taux d'endettement	C'est un pourcentage permettant de représenter les charges du ménage par rapport à ses revenus. La banque peut ainsi évaluer la capacité du ou des emprunteurs à rembourser le crédit et ceux existants.
	TRACFIN	TRACFIN (acronyme de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) est un organisme du ministère de l'Économie et des Finances, chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.